

# CLUB ADOS

DE MAGOG

## 12 À 15 ANS

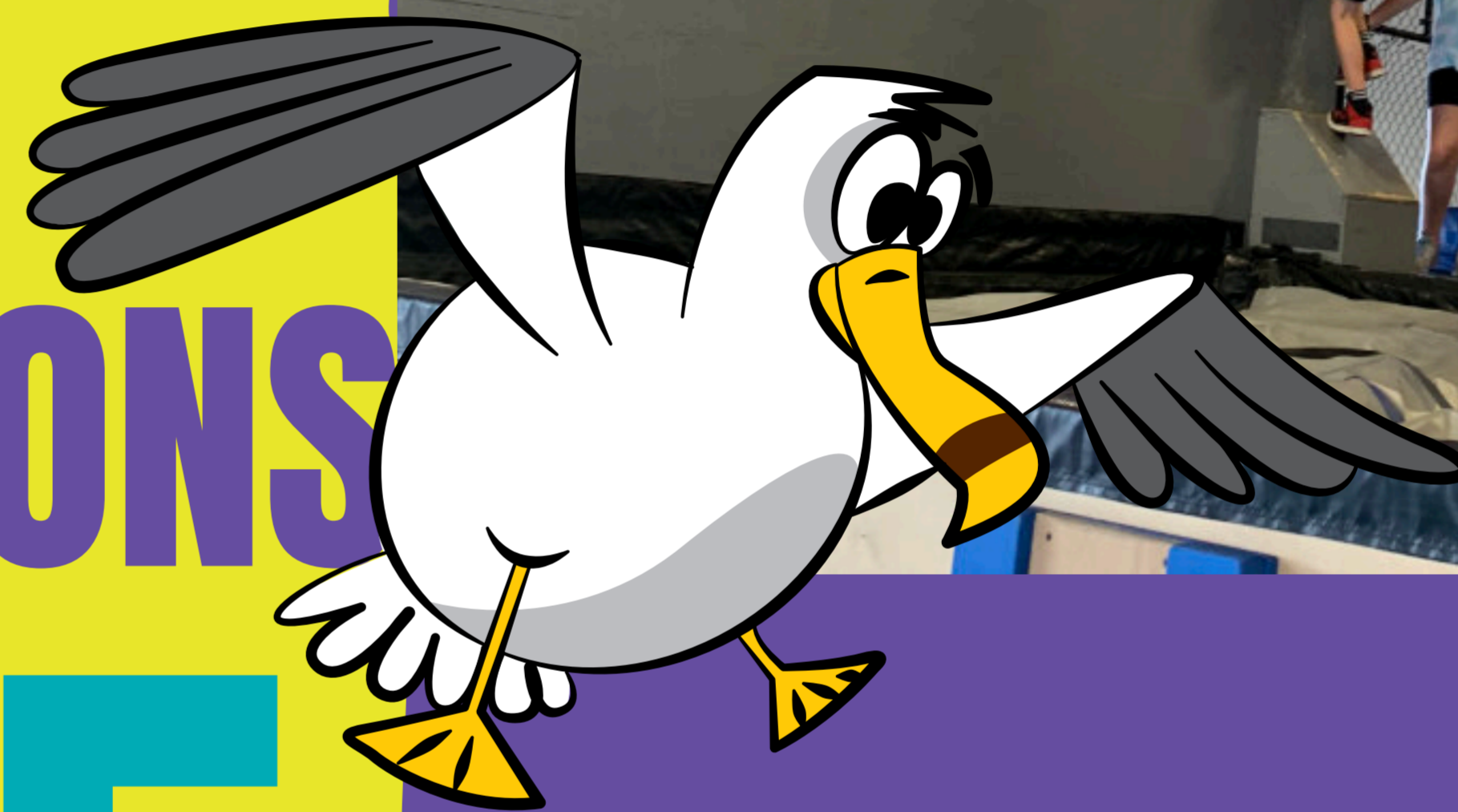
Bienvenue aux jeunes de 6<sup>e</sup> année!  
*(complétée en juin 2025)*

# INSCRIPTIONS

# 2025



**1<sup>er</sup> juillet au 7 août 2025**



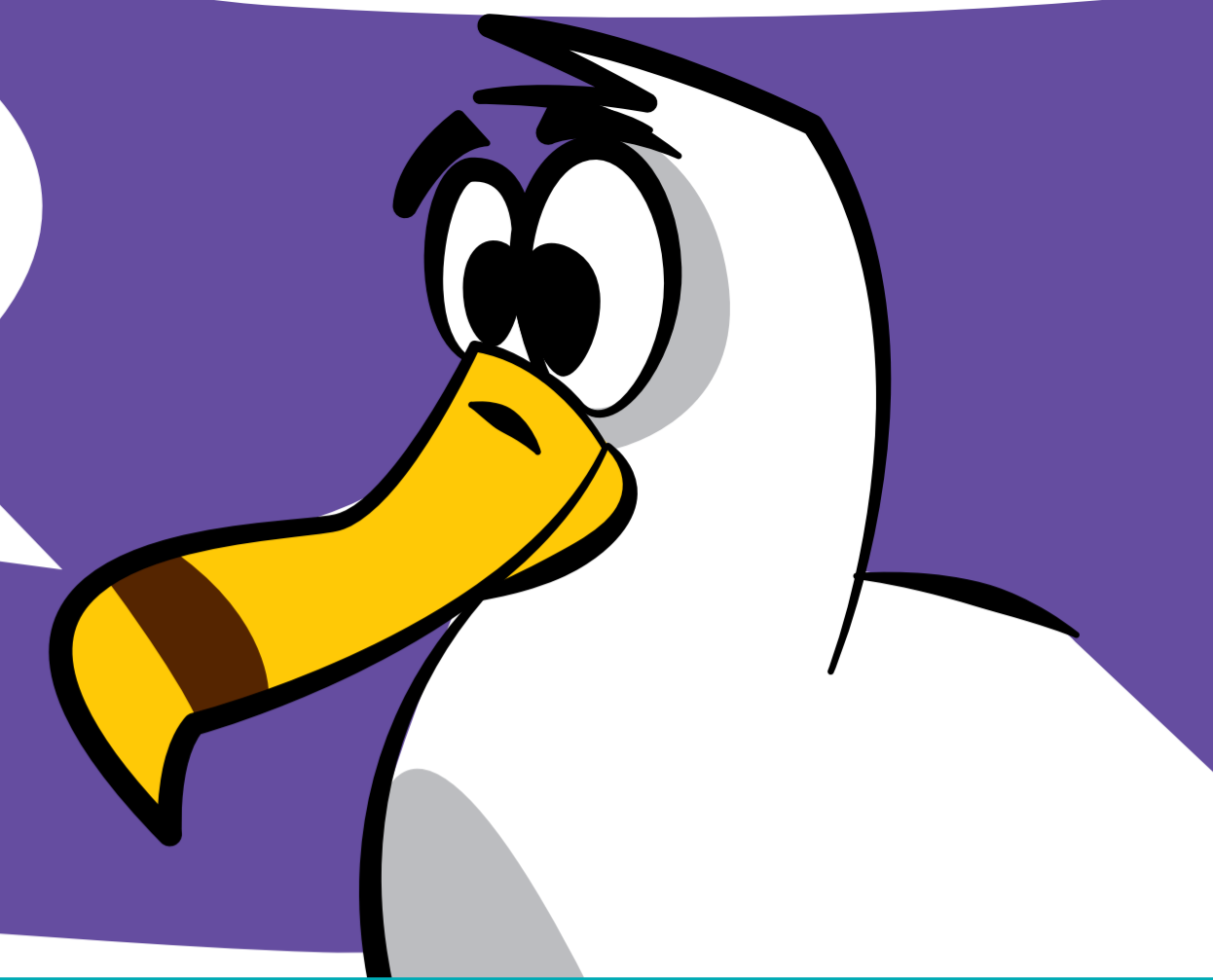
**EN LIGNE** < Fortement recommandé  
pour les résidents de Magog  
**OU PAR TÉLÉPHONE** < 819 843-3333





# CLUB ADOS-AVENTURE

Tu as envie de vivre un été inoubliable? Inscris-toi à une ou plusieurs semaines d'activités. Découvertes, adrénaline et plaisir garantis!

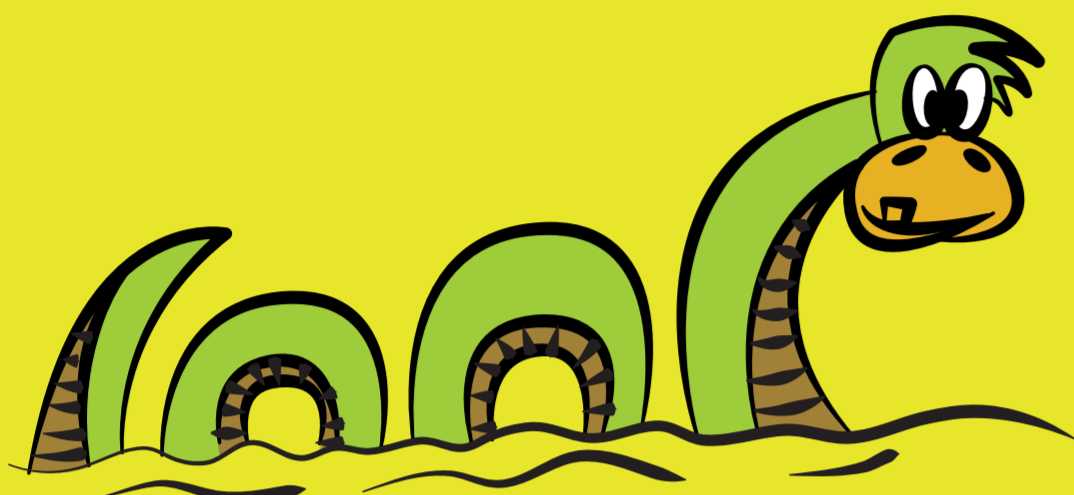


Semaine	Date	Les Mardis	Les Mercredis	Les Jeudis
<b>1</b>	1 <sup>er</sup> -2-3 juillet	Rallye des anims + plage / paddle / volleyball 📍 Magog	Fort Débrouillard 📍 Roxton Falls	Ninja Warrior 📍 Montréal
<b>2</b>	8-9-10 juillet	Visite de Prison + Paintball 📍 Trois Rivières	La Ronde 📍 Montréal	Animation surprise + Carburant aventure (survie en forêt et orientation) 📍 Magog + Sherbrooke
<b>3</b>	15-16-17 juillet	D-Vert + Animation surprise 📍 Magog	Glissades d'eau Bromont 📍 Bromont	Académie du cirque 📍 Montréal
<b>4</b>	22-23-24 juillet	Motion Parc 📍 Granby	Corps bruyants (improvisation) + Laser Plus et Poursuite Évasion 📍 Sherbrooke	Aqua Club Pointe Calumet 📍 Pointe Calumet
<b>5</b>	29-30-31 juillet	Zoo et Amazoo 📍 Granby	La Ronde 📍 Montréal	Exteria (arbre en arbre) 📍 Drummondville
<b>6</b>	5-6-7 août	Expéditions rapides de Lachine + Café graffiti 📍 Montréal	Paintball North Hatley 📍 North Hatley	Beach Party 📍 Magog





# TARIFS



## RÉSIDENTS DE MAGOG

Coût par semaine : 90 \$



## NON-RÉSIDENTS

Coût par semaine : 112,50 \$



## Résidents d'Orford

Votre municipalité paie un pourcentage de la taxe de non-résident. Vous devez vous procurer le formulaire au bureau de la municipalité et le présenter lors de l'inscription au Club ados.

### ⚠ Notes

Pour bénéficier du tarif applicable aux résidents, les adolescents doivent habiter à Magog chez l'un de leurs parents, mère ou père (l'un d'entre eux doit posséder une carte de citoyen valide).

Les adolescents d'un conjoint n'ayant pas sa résidence principale à Magog, les petits-enfants, la famille ou les amis en visite pour l'été doivent payer le tarif des non-résidents.





# INSCRIPTIONS

## Documents requis pour les inscriptions

- › Preuve de résidence (carte de citoyen valide)
- › Numéro d'assurance maladie de l'enfant
- › Numéro d'assurance sociale du ou des parents (pour fins d'impôt)

Possibilité de payer en deux versements égaux par chèques postdatés au 25 avril et au 25 mai 2025.

Aide en ligne disponible lors de la journée d'inscriptions en appelant au 819 843-3333.

Adresse courriel obligatoire afin de recevoir les informations durant l'été.

**Pour des informations supplémentaires,** consultez la foire aux questions au [ville.magog.qc.ca/faq-club-ados](http://ville.magog.qc.ca/faq-club-ados).

## Programme d'accès au tarif réduit Club ados

Ce programme vise à rendre davantage accessible l'inscription au Club ados pour le parent/tuteur ayant un faible revenu ou confronté à une situation personnelle inhabituelle qui le rend vulnérable économiquement. Ne laissez pas une situation financière vous empêcher d'inscrire votre adolescent. Communiquez avec nous au 819 843-3333, poste 820 ou par courriel à [loisirsulture@ville.magog.qc.ca](mailto:loisirsulture@ville.magog.qc.ca).

## EN LIGNE

### FORTEMENT RECOMMANDÉ

Résidents de Magog avec cartes de citoyen valides (parent et enfant)

[ville.magog.qc.ca/inscriptions](http://ville.magog.qc.ca/inscriptions)

⚠️ Dès le vendredi 25 avril, 13 h 30

Païement par carte de crédit seulement



## PAR TÉLÉPHONE

819 843-3333

Vendredi 25 avril, 13 h 30 à 20 h

À compter du lundi 28 avril, si des places sont toujours disponibles, il sera possible de faire l'inscription en personne au centre communautaire, bureau 113.

Heures d'ouverture des bureaux

- ▶ Lundi au jeudi, 8 h à 12 h et 13 h à 16 h 30
- ▶ Vendredi, 8 h à 12 h

### ⚠️ Notes

*Des frais de 25 % s'appliquent pour toute inscription faite après le vendredi 23 mai, 12 h (selon les places disponibles).*

*En cas d'annulation, des frais de 15 % s'appliquent.*

*Aucun remboursement après le vendredi 23 mai, sauf pour des raisons de santé (preuve médicale exigée).*

